

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-050

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**CONVENTION DE DÉPÔT D'OBJETS PASSÉE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN ET DU VAR ET LA
COMMUNE DE DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

11 MAI 2022

RAPPORTEUR : HUGUES BONNET

La Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var (SESA) est une association culturelle qui a été créée le 20 août 1855. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 8 août 1876. Société savante, la SESA est présidée par Madame Françoise Grosjean depuis 2017. La SESA a en charge dans ses collections, des objets archéologiques provenant notamment de fouilles effectuées sur le site de Saint-Hermentaire. Ces fouilles ont révélé un riche patrimoine funéraire datant du haut empire Romain.

Ce patrimoine archéologique a été confié au musée d'art et d'histoire et entreposé par celui-ci depuis plusieurs années. Il sera exposé dans les vitrines du Musée des Beaux-Arts de Draguignan dès son ouverture. Il permettra de mettre en valeur l'histoire du site archéologique de Saint-Hermentaire.

Pour ce faire, il convient de signer une convention de dépôt de ces objets dont la liste est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de dépôt des objets archéologiques à intervenir entre la commune de Draguignan et La Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional

CONVENTION DE DÉPÔT D'OBJETS APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN ET DU VAR

Entre

**La Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var dont le siège social est situé 21, allées d'Azémar à DRAGUIGNAN, représentée par sa Présidente Madame Françoise GROSJEAN,
Ci-après désignée « la S.E.S.A. »,
Ci-après dénommé « le déposant »,**

Et

**La commune de Draguignan, Représentée par le Maire en exercice, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Monsieur Richard STRAMBIO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville sis 28 rue Georges Cisson à DRAGUIGNAN, dûment habilité à effet des présentes par délibération n° 2022- en date du 05 mai 2022 ;
Ci-après dénommée « le dépositaire »,**

Il a été convenu ce qui suit :

Afin de valoriser ses collections auprès du public, la S.E.S.A. s'engage à déposer des objets lui appartenant auprès de la Ville de Draguignan afin qu'ils soient présentés au Musée des Beaux-Arts.

Article 1 – Durée et conditions

Le déposant s'engage à déposer les objets listés dans l'annexe jointe à la présente convention.

Le transport aller/retour sera à la charge du dépositaire. Un constat d'état des objets sera établi contradictoirement.

La durée de ce dépôt est de trois ans avec possibilité de renouvellement tacite deux fois pour une même période de trois ans.

Cette convention est conclue à titre gracieux.

Article 2 – Responsabilité

Le dépositaire informera immédiatement le déposant en cas de dégradation, destruction totale ou vol dudit objet de la présente convention.

Dans le cas d'une dégradation et si une restauration est à envisager, le dépositaire devra supporter les frais de restauration.

Dans le cas d'une destruction complète ou d'un vol, le dépositaire remboursera au déposant la valeur estimée de l'objet.

Article 3 – Résiliation

Le déposant aura la faculté de résilier la présente convention de plein droit et sans préavis en cas de non respect de tout ou partie des clauses de cette convention ou s'il le souhaite simplement.

Article 4 – Photographie et reproduction

Le déposant autorise la reproduction photographique des objets pour une utilisation non-commerciale et commerciale. Dans ce dernier cas, la reproduction devra être suivie de la mention suivante : « Collections de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var ».

Si les objets sont reproduits dans un document édité par le dépositaire (brochure, catalogue, etc.), deux exemplaires de ce document devront être remis au déposant.

Article 5 – Juridiction d'attribution

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction territorialement compétente, à savoir le Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Draguignan, le

Le déposant,

Le dépositaire,

Françoise GROSJEAN
Présidente de la société d'Etudes
Scientifiques et Archéologiques de
de Draguignan et du Var

Richard STRAMBIO,
Maire de Draguignan,
Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur

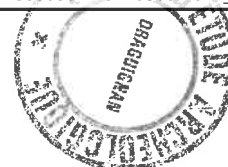
DEPOT DE PIECES ARCHEOLOGIQUES AU MUSEE DE DRAGUIGNAN

RELEVÉ FAIT LE 20 NOVEMBRE 1991

- N° 1 1 Plaque de 95 pièces de monnaies romaines
- N° 2 1 Plaque de 46 médailles
- N° 3 14 Cachets de cire dont 4 grands
- N° 4 4 Assignats
- N° 5 3 Plaques à graver en cuivre
- N° 6 3 Bracelets de bronze
- N° 7 1 Phallus bronze, avec chaînette
- N° 8 1 Jeu de bracelets pour prisonniers
- N° 9 1 support pour fil à plomb (?)
- N° 10 Fragment de tégula : inscription M A R I
- N° 11 1 Phallus personnifié
- N° 12 1 Plâtre représentant un monstre supportant une
jeune femme nue
- N° 13 1 Plâtre du Mont Etna par Elie de Beaumont
- N° 14 Don Mr de VILLENEUVE :
Terre Cuite : Portant le N° 10; Dim. 10,5cm X 6cm
: Femme drapée sur un trône, traces de coulmeurs
ocre et noir
- N° 15 IDEM : portant le N°15 Dim. Ø. 9,5cm - H. 7,5cm
Poterie avec anse
- N° 16 IDEM :portant le N° 11 Dim. Ø. 10cm - H. 7,5cm
Poterie avec anse décor brun
- N° 17 IDEM : Dim. Ø. 5,3 - H. 16
Poterie Flute avec Anse
- N° 18 IDEM : portant le N° 4 Dim. Ø. 8,8cm - H. 14 cm
Poterie double anse avec trous pour crodelettes



- N° 21 IDEM : N° 5 Dim. Ø. 3,1cm - H. 10,5cm - Poterie.
,,, IDEM : N° 24 Dim. Ø. 4,2cm - H. 15,3cm
- N° 19 Poterie decors à la roulette, fêlures, Dim. :
Ø. 11,5cm - H. 18cm
- N° 20 2 Tasses :
1er décorée noir et rouge avec une anse, felée,
Dim. Ø. 8,8cm - H. 7,5cm
2ème decors effacée avec deux anses
- N° 22 Poterie à bords cannelés decors noir effacé
Dim. Ø. 5,7cm - H. 6cm
,,,,, Poterie à col et anse cassés Dim. Ø. 2cm - H. 11cm
- N° 23 4 lampes à huile romaine
1er lampe : décor floral, anse cassée
Dim. l. 7,5cm - L. 11cm - H. 4,5cm
2ème l. 6cm - L. 8,5cm, usée
3ème : l. 5,5cm - L. 8cm, usée
4ème : l. 6cm - L. 8cm, usée
- N° 24 Poterie : Cruche ébréchée au goulot, avec anse
Dim. : Ø. 6cm - H. 21cm
- N° 25 Fragment de tuile gallo-romaine, oppidum de
Bayonne à Bagnols.
- N° 26 Pégau médiéval avec anse, decors à l'ongle
Dim. Ø. 9,8cm - H. 15
- N° 27 Galbe de poterie
- N°28 Bol avec anses dont une cassée, décor ocre et noir
effacé Dim. Ø. 10cm - H. 7cm
,,, Poterie anse cassée Dim. Ø. 4,5cm - H. 11cm
- N° 29 Poterie triangulaire Dim. Ø. 10cm - H. 12cm
,,,,, Poterie écuelle ovale avec deux anses
Dim. Ø. 13,5cm - H. 5cm
- N° 30 Console miniature, terre cuite : tête de femme
Dim. L. 8cm - l. 9cm - H. 8,5cm
,,, Mouton en terre cuite, couché 6cm X 5cm



- N° 31 Don Mme de Savigny de Moncard
Poterie avec anse et trou au col, trouvée aux
Terrasses à Callian, non Photographié
Dim. Ø. 6cm - H. 17cm
- N° 32 Fond de poterie Dim. Ø. 10cm - H. 8cm
,,,,, Poterie: cruche en deux parties avec anse
Dim. Ø. 5cm - H. 21cm
- N° 33 Fragment de tégalae venant de Villehaute non
Photo.
- N° 34 Colonette torse, creuse (marbre?)
Dim. Ø. 9cm - H. 23cm
- N° 35 Plat à barbe encollé, vernissé rouge avec encoche
Dim. Ø. 35cm - H. 7cm non photographié
- N° 36 Couverle de vase décor floral rouge et noir
Dim. Ø. 17cm - H. 4,5cm
,,,,, Lacrimatoire cassé poterie noir
,,,,, Coucercle ébréché absent sur photo
,,,,, Fond de vase vernissé noir Ø. 4,5cm non photo.
,,,,, Fond de vase vernissé fragment Ø. 4,5cm non photo
,,,,, Couvercle, poterie noir et rouge Ø. 4,5cm
- N° 37 2 Amphores très abimées
- N° 38 Fragments de tuiles faitières à sifflets
voir T. XXIV P. LV année 1903
- N° 39 Lot de poteries ébréchées dont une avec sceau rond
- N° 40 Collier pour chien contre les Loups ?